

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 décembre 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET

MESURES FINANCIÈRES ADDITIONNELLES—
PRÉSENTATION LE LUNDI 19 DÉCEMBRE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre que je tiendrai deux réunions avec des ministres provinciaux ici à Ottawa au début de la semaine prochaine. Lundi, je rencontrerai les ministres provinciaux qui s'intéressent à la réglementation du crédit à la consommation afin d'examiner avec eux certaines questions afférentes. Mardi, je rencontrerai, comme c'est la coutume à cette période de l'année, les trésoriers et les ministres des Finances des provinces pour étudier la situation économique et ses répercussions sur nos problèmes financiers communs. Vu que ces dispositions ont maintenant été confirmées, le gouvernement a l'intention de présenter les mesures financières supplémentaires le lundi 19 décembre à 8 heures du soir.

[Français]

LOI CONCERNANT LES MENTIONS D'ADHÉSION AUX BILLS

M. Réal Caouette (Villeneuve) demande à présenter le bill n° C-257 intitulé: Loi concernant les mentions d'adhésion aux bills.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

[Traduction]

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

L'UTILISATION DES FRÉQUENCES ULTRA-
HAUTES POUR LA TÉLÉVISION

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond) demande à déposer le bill n° C-258, visant à modifier la loi sur la radiodiffusion (appareils récepteurs de télévision).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion annonçait le 25 novembre qu'il recommandait au ministre des Transports (M. Pickersgill) d'accepter les demandes comportant l'usage des canaux de télévision à ultra-haute fréquence.

A l'heure actuelle, très peu d'appareils récepteurs fabriqués au Canada ou importés au Canada peuvent capter les stations à ultra-haute fréquence. Le bill a pour objet d'autoriser le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à obliger les fabricants d'appareils récepteurs de télévision de munir chaque appareil d'une bande à ultra-haute fréquence.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

• (2.40 p.m.)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE
—LES RECOMMANDATIONS DU CONCILIATEUR
ET L'INERTIE DU GOUVERNEMENT—MOTION
D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE
26 DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une affaire d'importance publique pressante, à savoir, la menace de grève par l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne, par suite du refus du gouvernement d'accepter les recommandations du juge John Robinson, conciliateur nommé par le gouvernement.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il expliquer à la présidence pourquoi un débat s'impose d'urgence?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, il est très clair, je pense, qu'en raison du peu d'empressement montré par le gouvernement jusqu'ici à s'occuper de questions semblables, il est extrêmement urgent que le Parlement ait l'occasion de discuter de la situation actuelle avant qu'une grève soit déclenchée.

Environ 650 membres de l'Association canadienne du contrôle de la circulation aérienne sont en train de prendre un vote de grève et le résultat de ce vote sera annoncé ce soir. Étant donné que l'Association a accepté les recommandations du juge Robinson, recommandations que le gouvernement rejette, il est évident qu'une majorité écrasante se prononcera en faveur d'une grève.

Nous avons tiré un enseignement suffisant de situations analogues, alors que le gouvernement hésitait à prendre l'initiative. La situation actuelle est beaucoup plus grave, car le gouvernement est une des parties en cause dans le litige.